



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE 2018/06-01
FINANCES - TARIF EXCEPTIONNEL SPECTACLE DU 26 OCTOBRE 2018
Le chat somnambule

Le Maire de la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 07 juillet 2016 portant au 2° de l'article 1 délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire pour fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (...),

Sur le rapport de M. MARTY, Adjoint au Maire,

DECIDE

Article 1 – Un spectacle est organisé le 26 octobre 2018, Le Chat somnambule. A cette occasion les tarifs suivants seront mis en oeuvre :

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE + REPAS - Tarif exceptionnel -	FORFAIT SEMAINE - Tarif exceptionnel -	Soit un supplément de
Jusqu'à 500	12,29 €	40,45 €	2,94 €
501 à 700	13,03 €	42,86 €	3,11 €
701 à 1000	13,29 €	43,79 €	3,15 €
1001 à 1500	14,64 €	48,16 €	3,50 €
Plus de 1501	16,40 €	53,95 €	3,92 €
Non-résidents	23,57 €	77,55 €	5,64 €

QUOTIENT FAMILIAL	DEMI-JOURNÉE + REPAS - Tarif exceptionnel -	DEMI-JOURNÉE SANS REPAS - Tarif exceptionnel -	Soit un supplément de
Jusqu'à 500	10,25 €	5,81 €	2,94 €
501 à 700	10,87 €	6,15 €	3,11 €
701 à 1000	11,08 €	6,26 €	3,15 €
1001 à 1500	12,21 €	6,92 €	3,50 €
Plus de 1501	13,67 €	7,75 €	3,92 €
Non-résidents	19,67 €	13,63 €	5,64 €

Article 2 – Les recettes sont inscrites au budget municipal, section Fonctionnement.

Article 3 - Cette décision sera portée à la connaissance du prochain Conseil municipal et mentionnée comme telle au registre de ses délibérations.

Fait à Castelnaud d'Estrétefonds,
Le 26 septembre 2018
Le Maire,

Daniel DUPUY

7 Finances locales/7.10 Divers

